

## SVA2024 - FORMULAIRE - RÉGLEMENTATION DU TERRAIN

HORAIRES D'OUVERTURE DU TERRAIN : Ven / sam / dim 9h00/18h00 sans interruption

Document à compléter sur place :
Je soussigné
Marque du véhicule :
Immatriculation:
Assurance Nom:
Assurance N°Police:
Assurance Validité :
Certifie sur l'honneur avoir été informé par le SVA des précautions à respecter pour le bon déroulement de l'événement du 19 au 21 avril 2024 et rappelé ci-dessous. Ne pas traverser le ruisseau dans le terrain de 4x4 et quad, sous peine d'une amende de 1500€ lors d'un contrôle inopiné de la police de l'environnement et de respecter les limites du terrain (ruban, piquets, grillages et signalisations)
• Tous les véhicules allant dans le terrain doivent être homologués, immatriculés et assurés.
• Ne laisser aucun déchet (poubelles, papiers) sur le terrain de 4x4 ainsi que sur l'ensemble du salon
Alcool interdite au volant
Fait à











